

Bora WP

Pour réprimer les maladies des racines causées par le Pythium, le Rhizoctonia et le Fusarium dans les serres, les pépinières extérieures et les légumes repiqués sous serre.

COMMERCIAL
POUDRE MOUILLABLE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : La souche KRL-AG2 de *Trichoderma harzianum* Rifai contient un minimum de $1,0 \times 10^7$ unités formant des colonies par gramme de poids sec.

Avertissement, contient les allergènes de blé et sulfites.

SENSIBILISANT POTENTIEL

ORGANISMES VIVANTS

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 31104 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,45 à 90,9 kg

AEF GLOBAL Inc. 925 des Calfats, Lévis, QC G6Y 9E8

(418) 838-4441

Sans frais d'assistance téléphonique: 1-866-622-3222

www.aefglobal.com

Numéro du lot :

Date de fabrication : Utiliser dans les 12 mois suivant la date de fabrication.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Bora WP est un biofongicide qui réprime les maladies des racines dans les serres, les pépinières extérieures et les légumes repiqués sous serre. L'ingrédient actif est une forme utile de la souche T-22 (KRL-AG2) du microbe *Trichoderma harzianum*. Lorsqu'il est appliqué sur les semences, les plants repiqués, la terre de rempotage des serres ou le sol, Bora WP pousse activement sur les racines des plantes pendant qu'elles se développent et protège les racines contre le *Pythium*, le *Rhizoctonia* et le *Fusarium*. Bora WP peut être utilisé seul ou conjointement avec certains fongicides chimiques; contacter le fabricant ou le distributeur afin d'obtenir le Bulletin de Compatibilité Technique.

Pour supprimer la pourriture des semences et la fonte de semis des boutures infectées à l'interne, utiliser des fongicides chimiques ou d'autres méthodes appropriées en plus du Bora WP.

Remarque : Bora WP contient des spores vivantes d'un microbe utile. Bora WP s'active lorsque la température du sol est supérieure à 10°C. La suppression n'est pas efficace lorsque le sol est froid et est encore plus efficace dans un sol neutre ou acide que dans un sol alcalin.

MODE D'EMPLOI :

BASSINAGE DE LA TERRE DE REMPOTAGE OU DU SOL

Poivrons, tomates et concombres de serre

Cultures ornementales de serre

Pépinières extérieures

Légumes repiqués sous serre

TERRE DE REMPOTAGE : Suspendre Bora WP dans suffisamment d'eau (p.ex., de 30 à 45 g/100L) pour obtenir une application uniforme et appliquer à un taux de 55 à 110 g par mètre cube (non compacté) de terre de rempotage de serre, de sol ou de plates-bandes. Bora WP peut être appliqué avec des buses à faible pression telles que des buses à fente ou tout autre système d'arrosage. Agiter pour maintenir la suspension.

BASSINAGE DE PÉPINIÈRE :

Suspendre Bora WP dans suffisamment d'eau (p.ex., de 30 à 45 g/100L) pour obtenir une application uniforme et appliquer à un taux de 55 à 110 g par mètre cube (non compacté) de terre de rempotage de pépinière, de sol ou de plates-bandes. Bora WP peut être appliqué avec des buses à faible pression telles que des buses à fente ou tout autre système d'arrosage. Agiter pour maintenir la suspension.

APPLICATION PAR TREMPAGE

Bulbes : Toutes les cultures ornementales

Tremper les bulbes dans une suspension de 60 g/L de Bora WP avant de les planter.

Il est impossible de tester toutes les variétés ornementales et certaines variétés peuvent démontrer un retard de croissance. Bora WP devrait être testé en premier lieu sur un petit lot de plantes si la réaction de cette variété est inconnue avant de l'utiliser pour la production commerciale.

Cultures	Maladie	Pathogènes	Débit	Volume à pulvériser	Suppression/ Répression antiparasitaire
Cultures ornementales	Pourridié des racines	<i>Pythium spp.</i> <i>Rhizoctonia spp.</i> <i>Fusarium spp.</i>	55-110 g/m ³	30-45g/100 L	Répression
Cultures en pépinière					
Répiquées de légumes de serre: Légumes à bulbes Légumes feuillus Légumes choux Légumes de fructification Cucurbitacées Fines herbes					
Poivrons, Tomates, concombres et aubergines de serre					
Bulbes ornemental	Pourridié des racines	<i>Pythium spp.</i> <i>Rhizoctonia spp.</i> <i>Fusarium spp.</i>	Tremper les bulbes dans 60g/L de particules suspendues		Répression

Légumes à bulbes : ciboulette, ciboulette chinois, hémérocalle, hosta « Elegans », fritillaire, ail (en bulbe, d'Orient ou rocambole), oignon (bulbe, ordinaire, vert, chinois, perle, patate, rocambole, ciboule), kurrat, du poireau, ail penché, ail des bois, rocambole, lis, échalote

Légumes-feuilles : amarante, roquette, cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, chrysanthème (feuilles comestibles, des jardins), mâche, cresson (alénois et de terre), pissenlit, oseille, endive, fenouil, laitue (pommée et frisée), arroche, persil, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, épinard, tétragone, baselle, bette à carde

Légumes choux : brocoli (de Chinois, rapini), chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois, chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza

Légumes de fructification : cocona (*solanum sessiliflorum*), aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écarlate, cerise de terre, bicorne, okra, pépino, poivron, piments autre que poivron, morelle réfléchie, tomatille, tamarille, baies de Goji, tomate, tomate du désert, tomate groseille.

Cucurbitacées : Courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible, momordique, Melon véritable (hybrides et/ou cultivars de Cucumis melon, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge (d'hiver et d'été), Pastèque

Fines herbes : angélique, anis (graine d'anis), mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, carvi, nigelle, cataire, graines de céleri, graine, cerfeuil (séché), ciboulette, ciboule chinois, sauge sclérée, coriandre, feuille, balsamite, coriandre du Mexique, cumin, aneth, fenouil, fenugrec, marrube, hysope, baie de genévrier, lavande, citronnelle, livèche, souci officinal, origan, moutarde, capucine, persil, menthe pouliot, pavot, romarin, rue, sauge, sarriette

(des jardins et des montagnes), laurier (feuilles), tanaïsie, estragon, thym, thé des bois, asperule odorante, absinthe.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALES

Bora WP peut être appliqué à l'aide d'un réservoir dorsal portatif ou de l'équipement de pulvérisation au sol. L'AGITATION EST REQUISE POUR MAINTENIR LA SUSPENSION. L'équipement de nettoyage devrait être nettoyé avant l'utilisation de ce produit et les solutions préparées devraient être utilisées dans un délai de 4 heures suivant leur préparation. Afin d'éviter que l'embout de la buse ne s'obstrue, le fabricant recommande l'utilisation d'écrans de 50 à 100 mailles dans tout l'équipement de pulvérisation.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut causer une sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Les travailleurs et les manipulateurs (incluant les personnes qui doivent mélanger/charger et la manipulation des applicateurs) doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables, des lunettes protectrices ainsi qu'un masque respiratoire à filtre anti-poussière/brume (approuvé par MSHA/NIOSH préfixe numéro TC-21C) ou un respiratoire approuvé par NIOSH muni de n'importe quel filtre N-95, R-95, P-95 ou HE conçus pour les produits biologiques lors du mélange/chargement ou l'application du produit jusqu'à ce que les brumes ne soient redéposées et pendant toutes les activités de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et suivre les consignes du fabricant concernant le nettoyage/l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) avant usage. En l'absence de consignes, utiliser du détergent à lessive et de l'eau chaude pour nettoyer tout l'EPI lavable. Séparer l'EPI du reste de la lessive. Se laver les mains après l'utilisation.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

EMPÊCHER les effluents et les eaux de ruissellement contaminés par ce produit dans les serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Étant donné que ce pesticide n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN GÉNÉRAL : Consulter un médecin immédiatement si une irritation survient ou si des signes de toxicité surviennent, persistent ou sont sévères. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter symptomatiquement.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit sûr et sec, à des températures entre 2 °C et 5 °C. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans son contenant original pendant l'entreposage et garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas employé. Ce produit devrait être utilisé dans les 12 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est réfrigéré.

ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION :

1. Vider entièrement le contenant dans l'appareil d'application.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.